

CEUX QUI FONT LA FRANCE

LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES
DE PROXIMITÉ POUR 2027

U2P
union 
des entreprises
 de proximité

Pourquoi l'U2P s'adresse aux candidats à l'élection présidentielle de 2027 ?

L'Union des entreprises de proximité représente plus de 3,5 millions d'entreprises : artisans, commerçants de proximité et professions libérales. À elles seules, ces entreprises couvrent près de 6 millions d'actifs, irriguent chaque territoire et incarnent **un modèle économique français singulier – local, humain, fondé sur l'indépendance, la liberté d'entreprendre et le travail bien fait.**

Or, ce modèle est aujourd'hui sous tension. Notre pays est devenu celui où l'on impose le plus le travail et la production, mais où le travail ne paie plus assez ; celui qui produit le plus de diplômés du supérieur, mais où 86 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans diplôme ; celui qui consacre la plus grande part de sa richesse à la protection sociale, mais où la confiance dans la promesse républicaine s'érode.

Cette tension se traduit jusque dans les règles qui organisent le dialogue social. En l'état actuel des règles de mesure de la représentativité patronale, la voix des plus petites entreprises est confisquée par les plus grandes. L'U2P demandera sans cesse et jusqu'à l'obtenir un rééquilibrage qui passe par :

- ◆ le respect du principe fondateur de la mesure de la représentativité patronale, à savoir l'adhésion des entreprises à une organisation professionnelle (avant même la prise en compte du nombre de salariés) ;
- ◆ le droit d'opposition pour les organisations professionnelles représentant plus de 50 % des entreprises adhérentes.

Une **exigence de justice représentative**, à la mesure du poids de l'économie de proximité que l'U2P représente et défend.

L'U2P, organisation patronale interprofessionnelle représentative, entend éclairer le débat public en affirmant ses convictions.

Nous voulons partager avec les candidats à l'Élysée et avec les Français un diagnostic lucide et des propositions concrètes, nourries par l'expérience de celles et ceux qui font tourner l'économie réelle, au service de leurs clients et de leurs patients, au plus près des territoires.

Six priorités, une boussole : refonder notre contrat social sur le travail

- 1 L'ORIENTATION, L'ÉDUCATION
ET LA FORMATION**
pour que chaque jeune trouve sa place
et que chaque actif puisse se reconvertir. _____ p. 6
- 2 LA FISCALITÉ ET LES MODALITÉS
D'EXERCICE**
pour cesser de pénaliser la production,
l'investissement productif et les revenus d'activité. _____ p. 12
- 3 LA REPRISE ET LA TRANSMISSION
D'ENTREPRISE**
pour préserver les 500 000 entreprises libérales,
artisanales et commerciales qui changeront
de mains dans les dix prochaines années. _____ p. 18
- 4 LA RÉMUNÉRATION ET
L'ATTRACTIVITÉ DU TRAVAIL**
pour que travailler, tant pour le salarié que
pour l'indépendant, permette à nouveau
d'améliorer son niveau de vie. _____ p. 22
- 5 LA PROTECTION SOCIALE
ET LES FINANCES PUBLIQUES**
pour rétablir l'équité intergénérationnelle
et la soutenabilité du modèle. _____ p. 26
- 6 L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ
ET LA CROISSANCE DURABLE**
pour faire des entreprises de proximité
un véritable acteur de la transition. _____ p. 32

Ces six priorités dessinent un cap : **refonder la société française sur le travail, sur l'entreprise de proximité et sur la responsabilité partagée.** C'est l'engagement que nous prenons devant les Français – et l'engagement que nous demandons aux futurs candidats à la présidence de la République de prendre à leur tour.

EN UN COUP D'ŒIL...

Les chiffres qui dictent notre contribution

Avant les propositions, les ordres de grandeur.
Quelques chiffres soulignent l'ampleur des défis qui nous attendent
– formation, fiscalité, transmission, pouvoir d'achat,
finances publiques – et donnent la mesure du chemin à parcourir.

+ 6,5 PTS

de dépenses publiques
en direction des retraites
en 50 ans

46%

de taxation moyenne des
revenus du travail, contre
40 % en 1990 et 31 % en 1970

1,5 million

de jeunes entre 15 et 29 ans
ne sont ni en études,
ni en emploi, ni en formation

56 %

**des dépenses publiques
consacrées à
la protection sociale**

932 Md€ sur un total
de 1670 Md€

**+ de 80 ans
de travail**

pour doubler son niveau
de vie aujourd'hui
(contre 15 ans dans
les années 1950-1970
et 40 dans les années
1990-2000)

87 000

jeunes sortent chaque année
sans diplôme du système
scolaire

35%

d'entreprises d'au moins
1 salarié transmis en 2024,
sur 74 000 transmissions
possibles

Nous n'avons pas
un problème de recettes,
mais un problème
de dépenses.

Et nous avons un travail
qui ne paie plus assez celles
et ceux qui le font.

500 000

entreprises à transmettre
dans les 10 prochaines années



ORIENTATION, ÉDUCATION ET FORMATION

Aucun pays ne peut bâtir sa prospérité sur un système d'orientation et de formation qui sépare durablement les compétences des actifs par rapport au besoin du marché du travail.

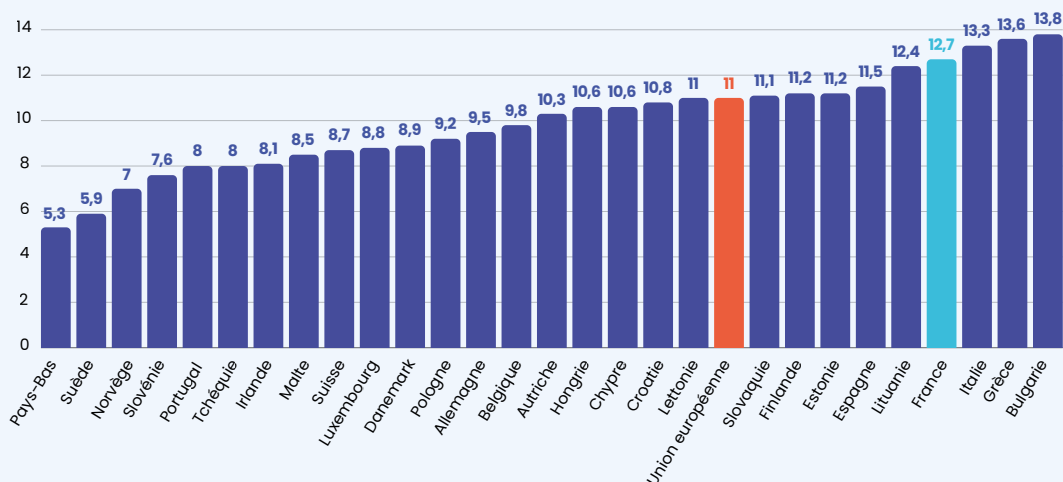
Cela crée à la fois de la frustration sociale pour les jeunes qui ne trouvent pas

l'emploi espéré et un gâchis pour les entreprises qui ne trouvent pas les compétences attendues.

Au bout du compte, tout le monde est perdant, parce qu'on refuse de dire la vérité aux jeunes et aux familles sur le marché du travail.

Une orientation défailante : 87 000 jeunes sortent chaque année sans diplôme, ou avec le seul brevet

POIDS DES NEETs* DANS LES PAYS
DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2025



Source : Eurostat

Chaque année, 87 000 jeunes quittent la formation initiale sans diplôme (36 000) ou avec le seul brevet (51 000). En 2024, 7,6 % des 18-24 ans sortent précocement du système éducatif sans qualification, soit 420 000 jeunes.

Plus largement, la France compte plus de 1,5 million de NEETs* (des personnes qui ne sont ni en emploi, ni en études,

ni en formation), soit 12,7 % des 15-29 ans en 2025. Alors même que la France manque déjà d'actifs dans certains secteurs, que ces difficultés vont s'accroître au regard des projections démographiques, et face à un chômage des jeunes qui repart à la hausse, elle ferme les yeux sur ces sortants du système, sans qualification.

*NEET est l'acronyme de « not in education, employment or training ».

CONSTATS

1.2

Un système éducatif décalé par rapport aux besoins de l'économie

80 % d'une classe d'âge est encouragée à poursuivre ses études dans le supérieur, alors qu'en France les cadres, professions intermédiaires et chefs d'entreprise ne représentent que 60 % des emplois...

De plus, niveau de qualification et niveau de diplôme ne vont pas forcément de pair : on peut être très qualifié avec un CAP spécialisé et peu qualifié avec une licence générale.

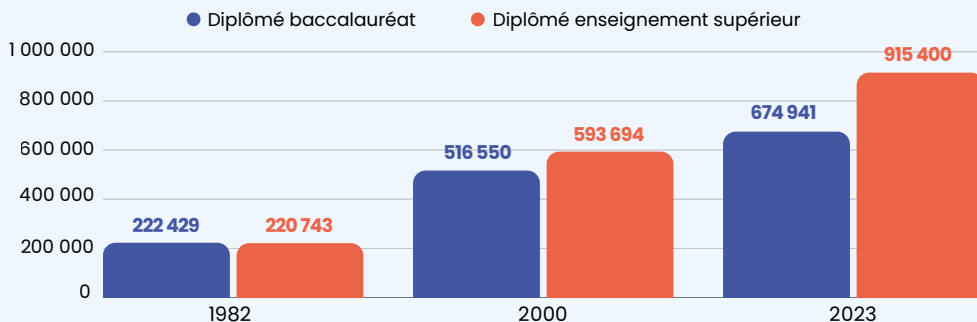
L'ensemble des acteurs (politiques, familles et entreprises) ont une responsabilité dans cette course aux diplômes.

On se fie excessivement au diplôme théorique, et insuffisamment aux compétences réelles.

Cet ensemble de facteurs entraîne mécaniquement un déclassement des jeunes, diplômés du supérieur et qui ne trouvent pas d'emploi du niveau de leur diplôme, mais également de la frustration chez tous nos jeunes par rapport au marché du travail.

Nous avons ainsi installé une inadéquation durable entre système de formation et marché du travail, entre diplômes préparés et emplois réels.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DIPLÔMÉS EN FRANCE



Sources : DEPP, INSEE

Une perte de niveau et une coopération école-entreprise insuffisante

Aux études les plus longues d'Europe répondent des élèves et des actifs français moins qualifiés et moins compétents que la moyenne européenne. Enquête après enquête, (TIMSS, PISA, PIAAC) la France perd des places dans les classements mondiaux, quel que soit l'âge des répondants. Cet écart de performance s'explique en partie par la faiblesse des coopérations entre l'éducation et le monde de l'entreprise : décalage entre formations et besoins, complexité administrative pour nouer des partenariats, manque de formation des enseignants à la réalité du tissu productif, inégalités territoriales marquées entre métropoles et zones rurales.

Il peut également s'expliquer par une orientation défaillante – d'ailleurs aucune base de données publique unique ne recense les taux d'insertion professionnelle pour l'ensemble des formations (du CAP au doctorat). Malgré des évolutions récentes, les sources restent parcellaires, dépendent d'initiatives locales et ne permettent ni aux familles, ni aux pouvoirs publics, d'orienter les jeunes en toute transparence.

L'orientation et le choix d'un métier sont d'abord une question de rencontres humaines, de passions transmises, d'identifications professionnelles.

Améliorer le système d'orientation passe forcément par une implication plus forte des professionnels dans la présentation passionnée de leurs métiers aux enfants.

L'U2P, ses confédérations et ses fédérations sont prêtes à se mobiliser pour prendre toute leur part.

PROPOSITIONS

ORIENTATION, ÉDUCATION ET FORMATION

**Un principe :
connecter l'orientation
au monde professionnel**

1

**Réserver la majorité
des heures d'orientation
à une présentation
des métiers par ceux
qui les exercent (chefs
d'entreprise, salariés...)
au travers de contenus
multimédias adaptés**

Mettre en place, dans chaque département, un pool de chefs d'entreprise issus des 150 métiers représentés par l'U2P, mobilisés pour présenter les métiers et les filières aux élèves dès la classe de 4^e, à l'aide d'un support digital adapté.

2

**Rendre obligatoire
l'information
sur l'insertion avant toute
orientation à destination
des jeunes et des actifs**

Rendre obligatoire la consultation, par les élèves et leurs familles, des taux d'emploi à six mois et des salaires d'embauche territorialisés, formation par formation, en amont de toute décision d'orientation.

3

Réinvestir le système d'orientation pour le rendre plus efficient

Reconvertir les classes de lycée professionnel et les CFA dont le taux d'emploi à six mois est inférieur à 50 % ; systématiser les prépas-apprentissages sur les plateaux techniques des CFA ; proposer aux jeunes diplômés du lycée pro une année supplémentaire d'expérience et de spécialisation sur le modèle de l'AFEST (action de formation en situation de travail).

4

Soutenir les reconversions professionnelles

Doter annuellement la période de reconversion d'un budget de 2 milliards d'euros, afin d'en faire l'outil principal de la reconversion en France, garantissant un accompagnement financier robuste aux actifs en transition.

5

Favoriser et outiller l'intégration de l'IA dans les TPE

Mettre en place un crédit d'impôt IA de 50 % des dépenses plafonnées à 5 000 euros. Ce crédit d'impôt serait réservé aux PME de moins de cinquante salariés et conditionné à l'utilisation d'infrastructures européennes (Mistral pour le LLM*, Schwarz Digits pour le Cloud, par exemple). Développer, via France Num et les organisations professionnelles, une boîte à outils partagée pour l'appropriation de l'IA.

*LLM : large language models

2

FISCALITÉ ET MODALITÉS D'EXERCICE

La France a fait – souvent sans le dire – un choix fiscal singulier : taxer la production plus que la consommation, et préférer la rente à l'investissement productif.

Aujourd'hui, la France connaît le plus haut taux de prélèvements obligatoires en Europe. La France a les impôts de production les plus lourds d'Europe

(2,9 % du PIB en France, contre 1,4 % en zone euro et 0,7 % en Allemagne).

Ce choix pénalise l'ensemble du système productif et de manière plus frontale les TPE, les artisans, les commerçants et les professions libérales, principales victimes d'une iniquité fiscale aujourd'hui documentée.

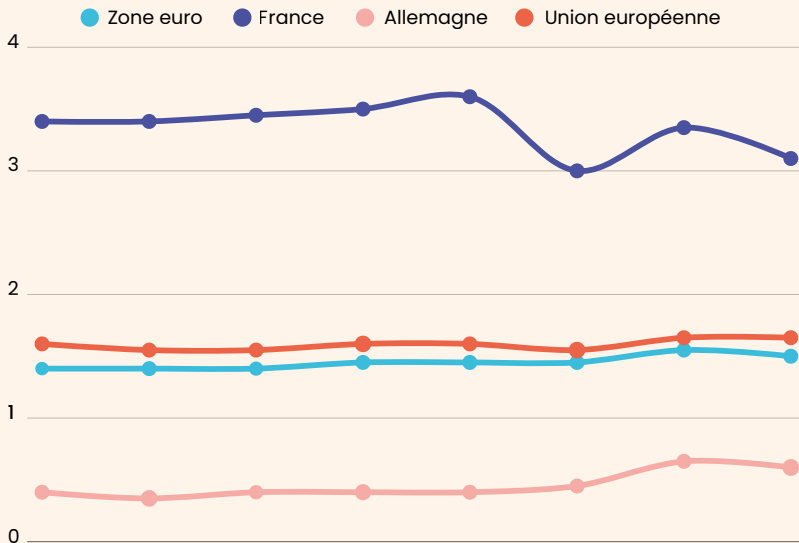
La consommation plutôt que la production

La France est le pays d'Europe qui impose le plus la production (impôts sur la production rapportés au PIB) et l'un de ceux qui imposent le moins la consommation (rendement de la TVA en pourcentage des prélèvements obligatoires). La consommation représente 4 points de PIB de plus en France qu'en

Allemagne – et le solde de notre balance commerciale s'est durablement dégradé depuis le début des années 2000.

Cette politique à charge contre l'appareil productif gangrène la croissance de nos entreprises et ne permet plus l'investissement nécessaire à leur projection.

LES IMPÔTS SUR LA PRODUCTION PAYÉS PAR LES SOCIÉTÉS
(en % du PIB)

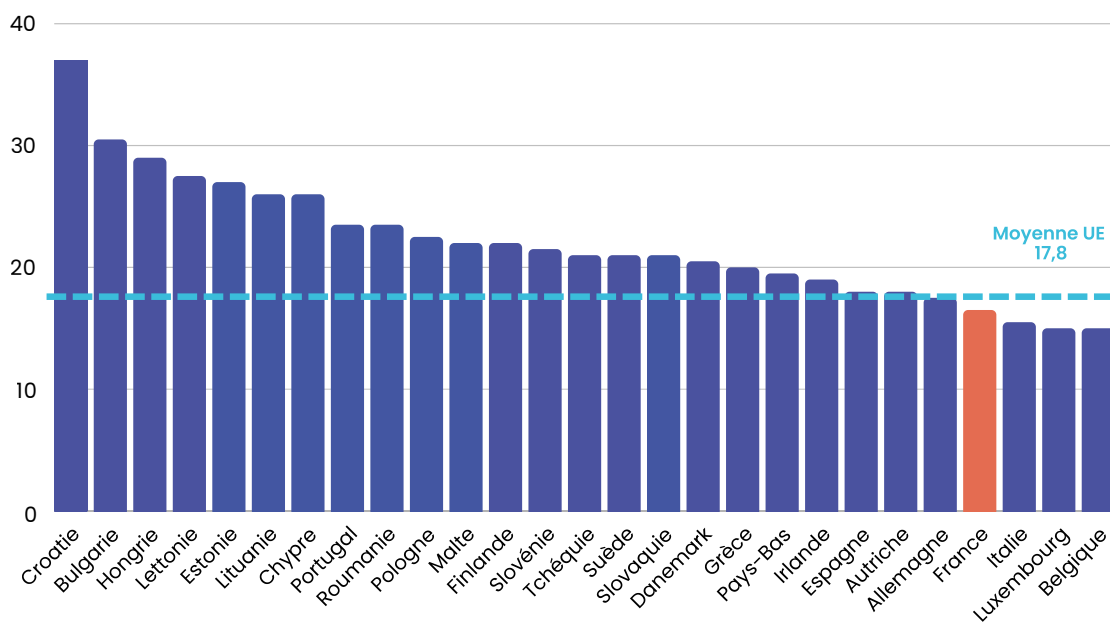


Sources : Eurostat, FIPECO

CONSTATS

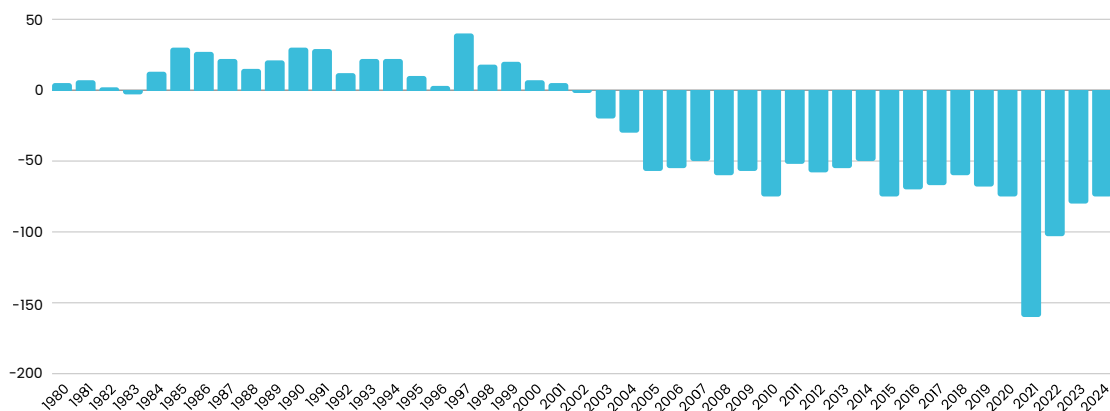
2.1

RECETTES DE TVA (en % des prélèvements obligatoires en 2021)



Sources : Eurostat — UE 27, 2021

SOLDE ANNUEL DE LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FRANCE (en milliards d'euros courants)

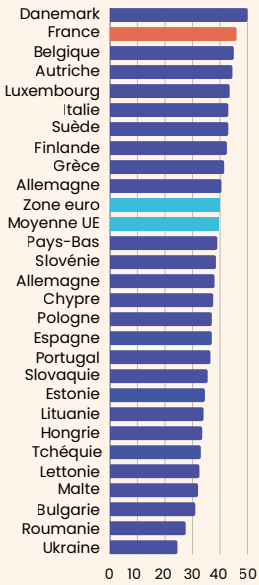


Source : INSEE

La préférence française contre le travail

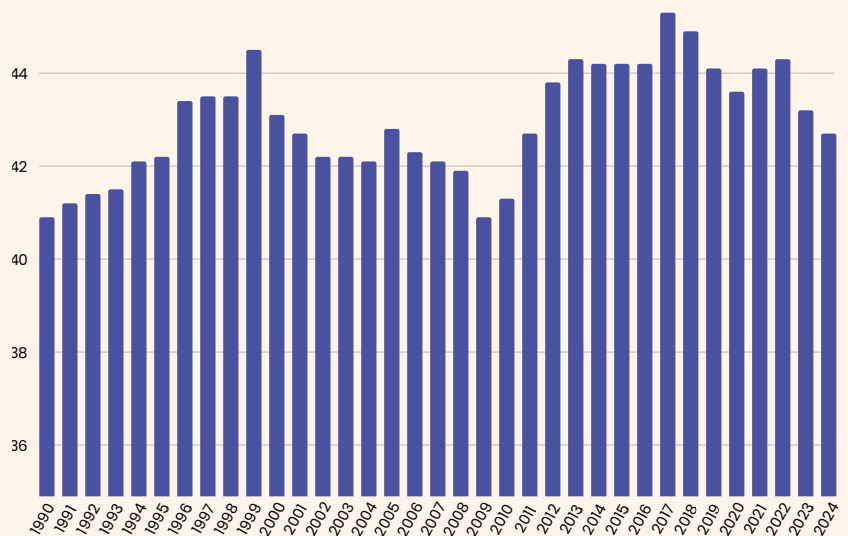
La France affiche un taux de prélèvements obligatoires parmi les plus élevés d'Europe – ce n'est pas nouveau, mais cela s'est aggravé. Le taux d'impôt sur les sociétés reste supérieur à la moyenne européenne,

et l'iniquité fiscale au détriment des TPE-PME est désormais documentée par l'INSEE : à activité comparable, les plus petites entreprises supportent un taux effectif d'imposition supérieur à celui des grandes entreprises.



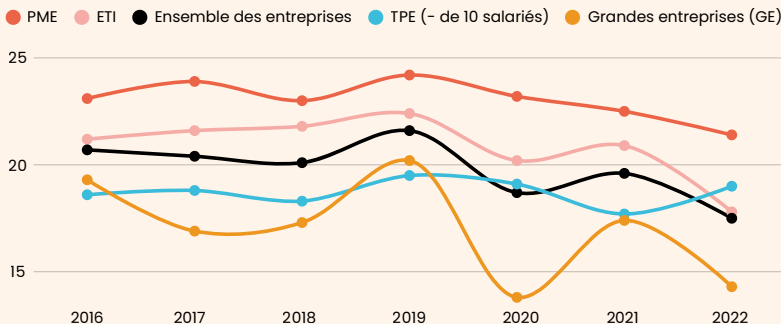
Source : Eurostat, 2024

TAUX DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES EN FRANCE évolution 1990-2024 (en % du PIB)



Source : Eurostat. Taux de prélèvements obligatoires en France de 1990 à 2024

TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF PAR TAILLE D'ENTREPRISE (en % du résultat fiscal)



Source : INSEE Analyses, septembre 2025.
« Une iniquité fiscale nette et documentée au détriment des TPE-PME »

Une préférence révélatrice de la complexité du système

Le choix croissant des travailleurs indépendants pour le régime de micro-entrepreneur mérite d'être interrogé au regard de l'évolution des statuts. Depuis sa création, le nombre de micro-entrepreneurs a bondi de 838 %, quand celui des immatriculations d'indépendants classiques a chuté de 16,1 % sur la même période. Dans le secteur du bâtiment, cette dynamique est particulièrement marquée : 50 000 micro-entreprises ont été créées en 2025, alors même que 40 000 emplois salariés ont été détruits au cours des deux dernières années.

Cette attractivité ne relève pas d'un simple arbitrage financier, mais traduit avant tout une aspiration à la simplicité.

Le régime de micro-entrepreneur offre un cadre lisible et accessible, à rebours de la complexité administrative, déclarative et normative à laquelle se heurtent trop souvent les indépendants relevant des régimes classiques.

Formalités multiples, empilement de règles, incertitude sur les obligations à respecter : autant de freins qui découragent l'installation en entreprise individuelle classique ou en société, et poussent naturellement vers un régime fiscal et social perçu comme plus simple

à comprendre et à gérer au quotidien. Mais cette simplicité a un revers : faute de lisibilité suffisante sur les droits attachés au régime de la micro-entreprise, nombre de travailleurs peinent à mesurer les conséquences de leur choix sur la solidité de leur couverture sociale, alors même que celle-ci devrait demeurer un repère stable.

Plus rapide à mettre en œuvre, plus flexible dans son fonctionnement, le régime de micro-entrepreneur séduit aussi bien les jeunes actifs que les salariés expérimentés en quête d'un moyen simple de créer de la valeur. Cette préférence interroge moins les choix individuels que la nécessité de simplifier durablement le parcours de l'ensemble des indépendants – quel que soit le statut et/ou le régime de leur entreprise – afin que la simplicité ne soit plus l'apanage d'un seul régime, ni ne s'obtienne au prix d'une couverture sociale affaiblie. Cela suppose notamment d'améliorer les conditions de transition à l'entreprise de plein exercice, pour que le passage du régime de micro-entrepreneur à l'entreprise individuelle classique ou à la société ne soit plus perçu comme un saut vers la complexité, mais comme une évolution naturelle et sécurisée du parcours entrepreneurial – sans compromis sur la protection de celles et ceux qui en relèvent.

PROPOSITIONS

FISCALITÉ ET MODALITÉS D'EXERCICE

Repenser les règles du jeu fiscal

6

Favoriser les indépendants et les TPE face à l'impôt sur les sociétés

Relever le seuil du taux réduit d'IS* à 15 % jusqu'à 100 000 euros de bénéfices imposables, afin de soulager les TPE qui financent leur croissance par autofinancement.

7

Généraliser la simplicité du paiement des cotisations

Étendre à l'ensemble des formes d'exercice (entreprise individuelle classique, SARL, SAS, SEL) la simplicité du paiement des cotisations sociales aujourd'hui réservée au régime de la micro-entreprise.

8

Limiter la durée d'exercice de la micro-entreprise pour certaines professions

Limiter à deux ans l'exercice du régime de la micro-entreprise à titre principal pour les entreprises artisanales du bâtiment, de la fabrication, des services et pour les entreprises de l'alimentation de proximité. Et réserver le régime notamment aux professions libérales.

*IS : impôt sur les sociétés

3

REPRISE ET TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Environ 500 000 dirigeants sont susceptibles de prendre leur retraite entre 2020 et 2030.

Derrière ce chiffre, c'est une partie du tissu productif français qui est en jeu. Les secteurs de l'enseignement, de la santé, des services aux entreprises et du commerce sont les plus concernés, représentant près de 3 millions d'emplois salariés directement touchés par ces départs, selon la DGE (Direction générale des entreprises).

La transmission est le défi silencieux de la décennie. Chaque année, 20 000 PME familiales disparaissent faute de repreneur, principalement en raison d'un manque de préparation à la transmission. Le rapport 2024 de la Banque de France montre que 42 % des cessions échouent

faute de repreneur, un chiffre qui grimpe à 57 % dans certaines régions rurales. Pourtant, reprendre une entreprise existante est économiquement plus solide que d'en créer une. Les entreprises reprises affichent un taux de survie à trois ans de 85,5 %, contre 81,4 % pour les créations. Elles emploient en moyenne davantage de salariés et génèrent un chiffre d'affaires supérieur dès la première année. Chaque entreprise transmise préserve en moyenne 6 emplois dans les TPE-PME.

Si elle échoue, ce sont des savoir-faire, des emplois et des territoires qui disparaîtront sans bruit. L'U2P en fait une priorité de politique économique pour 2027. Au bout du compte, tout le monde est perdant, parce qu'on refuse de dire la vérité aux jeunes et aux familles sur le marché du travail.

CONSTATS

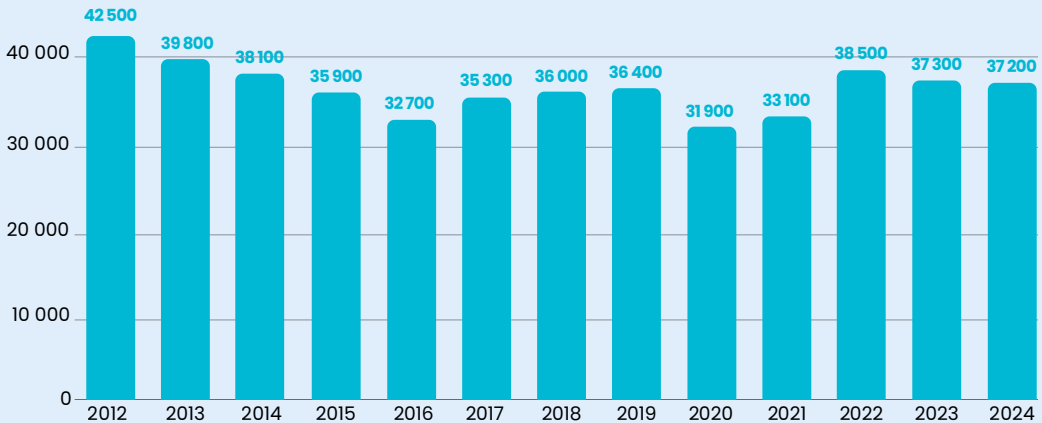
3.1

Un vieillissement inéluctable des dirigeants

En 2023, 86 % des cessions-transmissions concernent les TPE. Plus de 500 000 entreprises, dont un grand nombre d'artisans, de commerçants de proximité

et de professionnels libéraux, devraient être cédées dans les dix prochaines années. Ce sont près de 3 millions de salariés qui sont concernés par ces transmissions.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CESSIONS-TRANSMISSIONS
entre 2012 et 2024



Source : DGE, « Thèmes » n°30 juin 2025

3.2

Une reprise par les salariés trop rare

En 2024, seules 26 000 entreprises d'au moins un salarié ont été effectivement transmises, contre un potentiel estimé à 74 000.

Les freins sont connus.

Le premier est financier.

Près d'un tiers des repreneurs peine à réunir les ressources nécessaires, dans un contexte où les prix de cession ont fortement augmenté ces dernières années. Les banques exigent désormais un apport personnel représentant 20 % à 30 % du besoin de financement global, contre 15 % il y a dix ans. Pour les repreneurs qui ne disposent pas d'un patrimoine préalable – le plus souvent des salariés, de jeunes entrepreneurs ou des femmes –, ce seuil constitue une barrière d'entrée de fait.

Le deuxième frein est informationnel.

L'information relative à la transmission-reprise est aujourd'hui abondante mais trop souvent dispersée, et la reprise d'entreprise reste une voie d'accès à l'entrepreneuriat largement sous-estimée. Le manque de transparence du marché de la transmission et le manque d'anticipation des cédants contribuent à faire échouer des projets pourtant viables. Seulement 15 % des dirigeants préparent leur succession plus de deux ans à l'avance.

Le troisième frein est culturel.

Dans l'esprit collectif, l'entrepreneuriat reste étroitement associé à la création d'entreprise. La reprise, pourtant alternative solide, demeure insuffisamment connue et parfois reléguée au second plan dans les choix entrepreneuriaux. Elle est absente des parcours de formation initiale, peu valorisée dans les dispositifs d'orientation et rarement présentée comme une trajectoire professionnelle à part entière.

Face à ces freins, et dans la lignée de la « Mission Reprise » du gouvernement, l'U2P entend faire de la reprise un axe prioritaire de ses propositions.

C'est dans cet esprit que l'U2P et ses composantes ont développé la plateforme Créer-Reprendre permettant d'éclairer et de sécuriser les projets de création et de reprise.

3.3

Un pacte Dutreil utile mais perfectible

Le pacte Dutreil est aujourd'hui un dispositif très concentré : en 2024, 65 % de l'avantage fiscal a bénéficié à 110 donataires (soit environ 30 millions d'euros par bénéficiaire). Il est parfois détourné de son objet – par l'inclusion de biens non professionnels dans l'assiette éligible – et il aboutit à un outil de travail qui reste plus taxé qu'à l'étranger, et peut être revendu à des fonds étrangers quelques années après la transmission.

PROPOSITIONS

REPRISE ET TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Valoriser et faciliter la transmission

9

Créer un fonds d'amorçage pour la reprise d'entreprise et flécher les différents dispositifs d'épargne salariale vers la reprise

Mettre en place, en partenariat avec Bpifrance et la Banque des territoires, un fonds d'amorçage dédié à la reprise des TPE-PME, garantissant l'apport personnel des repreneurs salariés et jeunes dirigeants à hauteur de 30 %.

10

Renforcer le pacte Dutreil en zone rurale

Augmenter l'abattement du pacte Dutreil pour les transmissions en zone rurale et en quartier prioritaire, et exonérer de CFE et de cotisations sociales patronales les trois premières années qui suivent la reprise.

11

Préparer les salariés à la reprise d'entreprise

Intégrer un module obligatoire de préparation à la reprise d'entreprise dans toutes les formations initiales, et créer un congé spécifique « accompagnement à la reprise » pour les salariés candidats au rachat de leur entreprise.

12

Rétablir les stages préalables à l'installation

Recréer des conditions d'installation optimales en rétablissant les stages préalables à l'installation pour démarrer en tant qu'entrepreneur.

4

RÉMUNÉRATION ET ATTRACTIVITÉ DU TRAVAIL

Le travail ne paie plus, au sens précis où il ne permet plus à la majorité des travailleurs (chefs d'entreprise, indépendants, salariés, fonctionnaires) d'améliorer leur niveau de vie.

Les statistiques montrent une stagnation du pouvoir d'achat depuis 2010, avec une progression annuelle moyenne de seulement 0,8 %, contre 5 % dans les Trente Glorieuses et 2 % jusqu'à la crise de 2008. La rupture est vertigineuse : il faudrait aujourd'hui travailler 84 ans pour doubler son niveau de vie, contre 15 ou 40 ans auparavant.

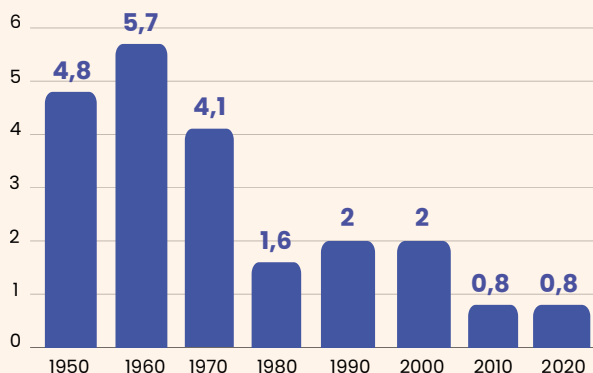
Les difficultés se concentrent sur le logement. Ainsi, près d'un tiers des ménages locataires consacre aujourd'hui plus de 35 % de ses revenus au logement, un taux d'effort jugé critique. En 2023, pour le quart des ménages les plus modestes, ce taux d'effort a atteint 44 % chez les accédants à la propriété et 42 % pour les locataires du secteur libre.

La promesse républicaine d'ascension par le travail est rompue. Travailler davantage ne garantit plus de vivre mieux. C'est ce décrochage entre l'effort consenti et la récompense obtenue que l'U2P entend corriger.

Le travail ne paie plus

**ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT,
PAR DÉCENNIE**
(en moyenne annuelle)

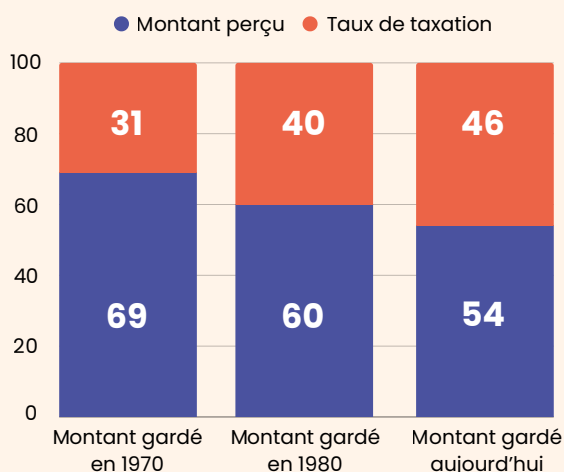
Pour la première fois depuis 1945, le pouvoir d'achat du travail ne progresse quasiment plus.



Source : INSEE

**ÉVOLUTION DU TAUX DE TAXATION
DU TRAVAIL DEPUIS 50 ANS (en %)**

Cette stagnation vaut pour tous les revenus d'activité (travailleurs indépendants, salariés, fonctionnaires), et l'écart entre rémunération versée par l'employeur et net perçu par le salarié n'a jamais été aussi grand.



Source : INSEE

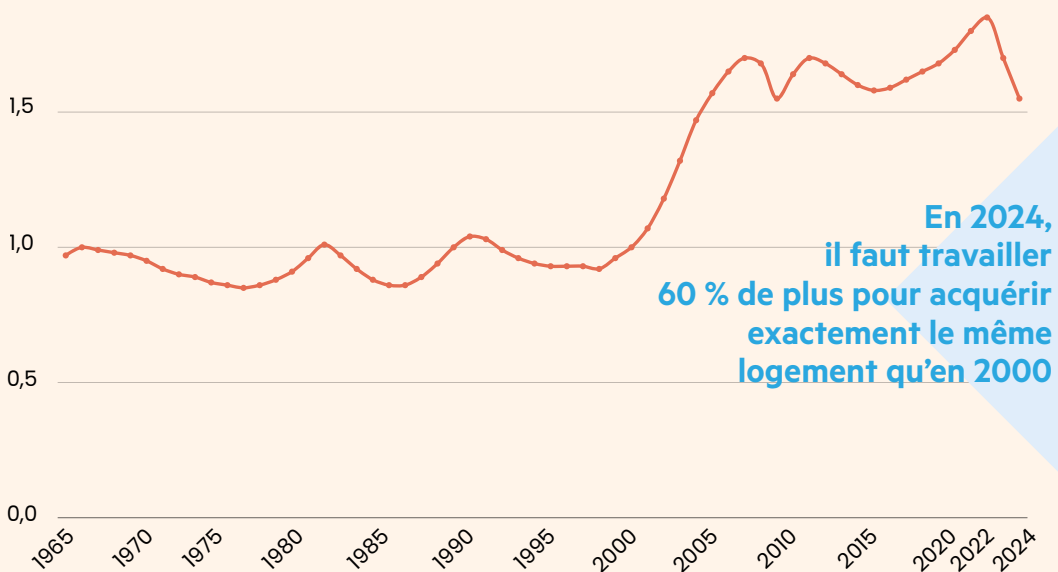
Le logement, ligne de fracture générationnelle

Pour acquérir un même logement à salaire constant, il faut désormais travailler beaucoup plus longtemps qu'il y a vingt-cinq ans. L'accession à la propriété est devenue pour nombre de Français inaccessible et les primo-accédants peinent à convaincre les financeurs.

Parallèlement et pour des raisons multifactorielles (notamment celle du logement), le désir d'enfant chez les moins de 40 ans a fortement diminué

entre 2005 et 2024 : la fécondité passe de 2,0 à 1,59 enfant par femme et, pour la première fois, en 2025, le nombre de décès dépasse celui des naissances en France. Sans renversement, la population active en France devrait se contracter à l'horizon 2035, marquant ainsi une dynamique inédite depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et qui transformera en profondeur les équilibres du marché du travail, le financement des retraites et la croissance potentielle.

ÉVOLUTION COMPARÉE DU REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES ET DE L'INDICE DES PRIX DES LOGEMENTS



Source : ministère du Logement

PROPOSITIONS

RÉMUNÉRATION ET ATTRACTIVITÉ DU TRAVAIL

**Conclure un nouveau
pacte de vie au travail**

13

Supprimer la CSG sur les revenus d'activité

Supprimer progressivement la CSG sur les revenus d'activité en compensant dans le même temps par d'autres ressources (fiscalité de la consommation, revenus autres que ceux du travail...) afin de redonner immédiatement du pouvoir d'achat à celles et ceux qui travaillent.

14

Développer les services extra-salariaux

Généraliser les chèques garde-enfant, mobilité, formation et développer des foncières locales pour favoriser le logement des salariés, exonérés de charges sociales jusqu'à un plafond annuel pour redonner du pouvoir d'achat sans alourdir la masse salariale.

15

Renforcer la lutte contre la fraude fiscale et sociale

Renforcer les moyens dédiés au contrôle, durcir les sanctions en cas de récidive, et lutter contre les schémas d'optimisation proches de l'abus de droit qui pèsent sur l'équité de l'ensemble du système et fragilisent la confiance dans l'impôt.

5

PROTECTION SOCIALE ET FINANCES PUBLIQUES

En 2024, les dépenses publiques de la France atteignent 1670 milliards d'euros, pour des recettes de 1502 milliards d'euros – soit un déficit de près de 168 milliards.

Dans cet ensemble, les dépenses de protection sociale et de santé représentent à elles seules 56 % de la dépense publique totale. Depuis cinquante ans, ce sont les dépenses sociales qui ont structurellement augmenté – pas les dépenses régaliennes.

Nous n'avons pas un problème de recettes, mais un problème de priorisation des dépenses.

La question est politique autant que financière : que voulons-nous financer en commun, et selon quel équilibre entre générations ? C'est à cette question que l'U2P entend apporter une réponse, au nom des actifs – artisans, commerçants, professionnels libéraux – qui portent à bout de bras un système dont ils bénéficient de moins en moins.

CONSTATS

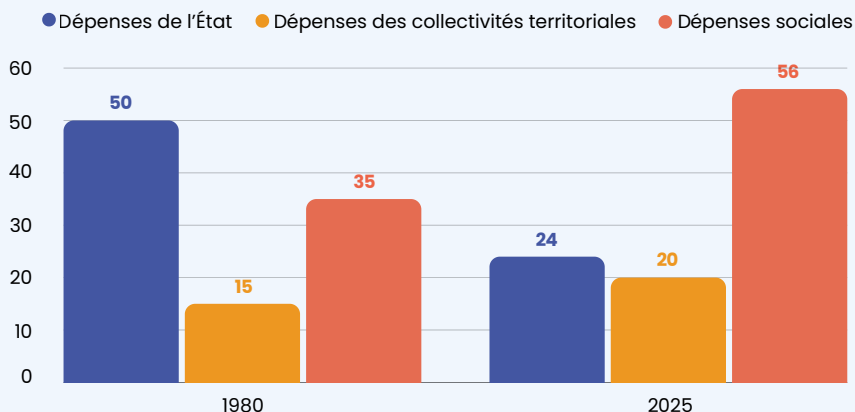
5.1

Les bons ordres de grandeur

Sur les 1670 milliards d'euros de dépenses publiques annuelles, 932 milliards relèvent de la protection sociale (56 %) et 439 milliards relèvent de l'État (34 %). En pratique, sur 1000 euros de prélèvements obligatoires, 561 euros vont à la protection sociale

– retraites, santé, famille – contre 31 euros à la défense et 5 euros à la justice. En cinquante ans, la France a structurellement choisi : moins d'État régalien, beaucoup plus de social, un peu plus de collectivités locales.

En 1980, les dépenses de l'État représentaient 50 %, elles représentent désormais 24 % en 2024



Source : DGE, « Thèmes » juin 2025

CONSTATS

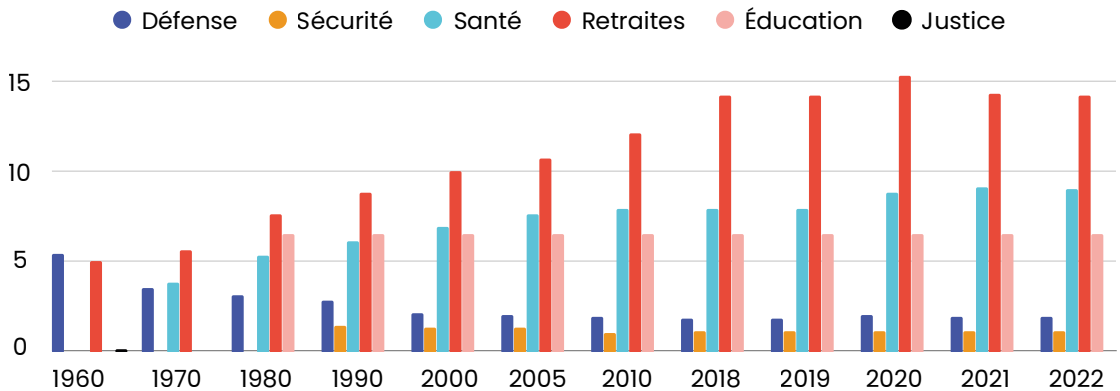
5.2

Une préférence française pour les dépenses sociales

Depuis cinquante ans, ce sont les dépenses sociales qui ont augmenté, et elles seules :
+7 points de PIB pour les retraites,
+2,5 points pour l'assurance maladie,
+1,5 point pour la solidarité et le chômage.

Les dépenses d'éducation, de justice, de défense et de sécurité, elles, sont restées stables – voire ont décru en proportion du PIB. La France est première d'Europe et du monde pour ses dépenses sociales rapportées à la richesse nationale.

DÉPENSES DANS LES SECTEURS DE LA DÉFENSE, DE LA SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ, DES RETRAITES, DE L'ÉDUCATION ET DE LA JUSTICE en % du PIB



Sources : Eurostat, Dees, INSEE

CONSTATS

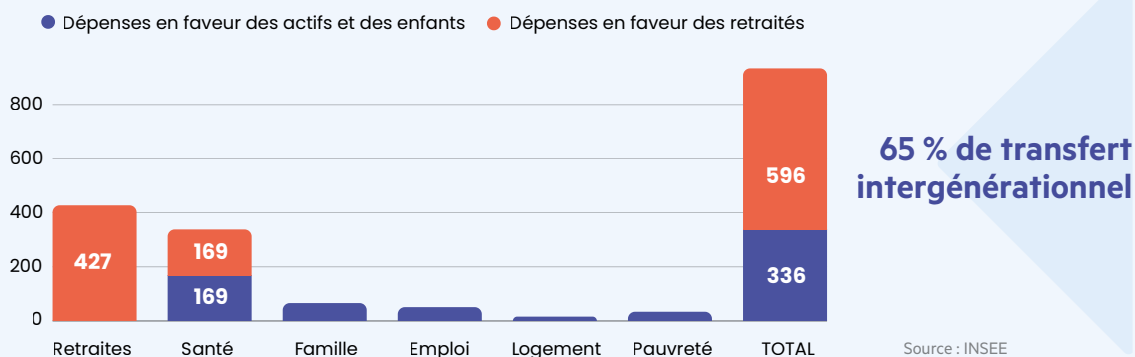
5.3

Sécurité sociale : la bascule démographique

La Sécurité sociale n'est plus, pour l'essentiel, un système de protection contre les accidents de la vie : 65 % des dépenses constituent désormais un transfert

intergénérationnel des actifs vers les retraités. La France est aussi le pays où l'on passe le plus de temps à la retraite, avec les pensions les plus élevées rapportées au revenu d'activité.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE SÉCURITÉ SOCIALE ENTRE ACTIFS ET RETRAITÉS (Md€)



5.4

Un problème de dépenses, pas un problème de recettes

Les prélèvements obligatoires n'ont cessé d'augmenter depuis cinquante ans, sauf depuis 2017. Mais les dépenses publiques ont augmenté encore plus vite, et structu-

rellement. Notre écart de dépenses publiques avec nos voisins européens est, à 90 %, un écart de dépenses sociales – et, au sein de celui-ci, l'essentiel se concentre sur les retraites et la santé.

PROPOSITIONS

PROTECTION SOCIALE ET FINANCES PUBLIQUES

**Restaurer l'équité
intergénérationnelle
et la soutenabilité**

16

Travailler à la réduction du déficit à horizon 2035

Créer les conditions permettant de résorber les 15 à 20 milliards d'euros de déficit annuel projeté à horizon 2035, sans augmenter les cotisations sur le travail.

17

Repousser l'âge légal de départ à la retraite au-delà de 64 ans

Repousser l'âge légal, tout en permettant un départ anticipé pour toutes les personnes exposées à une forme d'usure professionnelle. Faciliter le cumul emploi-retraite et les retraites progressives.

18

Améliorer la prévention de l'usure professionnelle et la reconversion professionnelle

Renforcer les dispositifs de prévention de l'usure professionnelle, de reconversion en seconde partie de carrière et de retraite progressive, en mobilisant les branches et les organismes paritaires, en particulier pour les métiers physiquement exigeants des entreprises de proximité.

19

Désindexer partiellement les retraites pendant cinq ans

Désindexer partiellement les pensions de retraite de base pendant cinq années (avec un seuil de protection des plus modestes). Cette désindexation s'appliquerait également aux pensions complémentaires, sauf pour les professions libérales.

20

Réserver les gains de productivité aux actifs

Inscrire dans la loi qu'aucune revalorisation des retraites ne pourra dépasser celle des salaires, afin de réserver structurellement les gains de productivité aux générations actives qui les produisent.

21

Durcir les conditions de l'assurance-chômage

Durcir les conditions d'éligibilité et raccourcir la durée d'indemnisation de l'assurance-chômage, pour renforcer l'incitation à la reprise d'emploi et l'équilibre du régime.

22

Recentrer la prime d'activité

Concentrer l'effort budgétaire sur les revenus les plus modestes, pour faire en sorte que les revenus d'activités priment toujours sur les aides.

6

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET CROISSANCE DURABLE

Les entreprises de proximité sont le premier maillon de l'économie française et le tissu vivant de nos territoires.

Dans le seul secteur du bâtiment, les entreprises de moins de dix salariés réalisent 87,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont près des deux tiers dans la rénovation : elles sont les premières actrices de la transition énergétique.

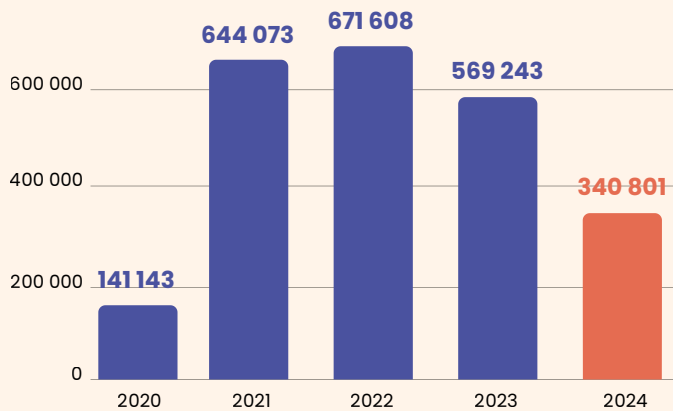
Pourtant, le cadre dans lequel évoluent les entreprises de proximité joue trop

souvent contre elles. Les aides à la rénovation, efficaces lorsqu'elles sont stables, sont fragilisées par des changements de règles incessants.

La commande publique leur reste largement fermée. Les pratiques de réemploi et de recyclage sont insuffisamment encouragées, de même que la transition écologique des TPE (équipements et véhicules professionnels...)

Un cadre de la rénovation énergétique soumis à une instabilité des règles

LOGEMENTS RÉNOVÉS AVEC MAPRIMERÉNOV' DEPUIS 2020



Sources : ANAH, bilans annuels de MaPrimeRénov'

Alors que la France est contrainte, écologiquement parlant, à rénover massivement son parc de logements, la cacophonie réglementaire a engendré un arrêt brutal des rénovations liées à

MaPrimeRénov', avec une baisse de 52 % en deux ans des volumes. L'U2P et, à travers elle, les entreprises de la rénovation énergétique demandent plus de stabilité et de sécurité pour ces dispositifs essentiels.

6.2

Des marchés difficiles d'accès pour les entreprises de proximité

Alors que les PME remportent 60 % des marchés ouverts à appels d'offres, ces contrats ne représentent toutefois que 25 % des montants alloués par ces marchés, supposément parceque les PME n'arrivent pas à s'imposer sur les « gros » marchés. Les chiffres concernant les seules TPE ne sont pas communiqués par

l'Observatoire économique de la commande publique, dans l'édition 2024 de son recensement. Alors que les enjeux sociaux et environnementaux font partie de l'ADN des TPE, seuls 25 % des marchés intègrent une considération environnementale et 12 % une considération sociale.

6.3

Des exigences environnementales parfois loin de la réalité des TPE

Les entreprises de proximité, qu'elles soient libérales, artisanales ou commerciales, partagent pleinement les objectifs de la transition écologique, dont elles sont souvent les premières actrices sur le terrain.

Mais les dispositifs actuels restent mal calibrés à leur échelle : le réemploi des matériaux du bâtiment demeure quasi inexistant, faute d'incitation, tandis que

des obligations comme la REP (responsabilité élargie du producteur) ou le décret tertiaire (qui vise à encourager la transition énergétique dans le secteur tertiaire) imposent une charge administrative sans rapport avec leur taille. Mettre en place une fiscalité incitative au réemploi et au recyclage, et adapter ces contraintes à la réalité des petites entreprises, ferait de l'écologie un levier de compétitivité plutôt qu'un frein. C'est ainsi que l'ambition environnementale deviendra soutenable, et réellement partagée, par celles et ceux qui la mettent en œuvre au quotidien.

PROPOSITIONS

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET CROISSANCE DURABLE

Faire des entreprises de proximité un acteur de la transition

23

Sécuriser les taux réduits de TVA sur les travaux de rénovation énergétique

Préserver un taux réduit stable et lisible, qui rend les travaux accessibles aux ménages tout en soutenant le cœur d'activité des artisans.

24

Accompagner les TPE dans la transition écologique pour faire évoluer les pratiques, renouveler les équipements et véhicules, et garantir les dispositifs d'aide aux particuliers pour la performance énergétique des logements

Assurer une visibilité pluriannuelle sur ces aides, dont chaque changement de règle casse la dynamique de rénovation et la confiance des ménages.

25

Favoriser et accompagner le réemploi et le recyclage en s'appuyant sur une fiscalité incitative

Encourager, par un signal fiscal clair, le réemploi et le recyclage des matériaux.

26

Rendre la commande publique durable réellement accessible aux TPE et à l'économie de proximité

Intégrer à la commande publique des leviers permettant aux TPE de se positionner – clauses RSE, allotissement, valorisation de l'économie de proximité – et reconnaître pleinement la valeur de la proximité, y compris pour les prestations intellectuelles, trop souvent captées par les grands centres.

27

Adapter à la réalité des TPE certaines contraintes administratives et réglementaires (REP, décret tertiaire, etc.)

Proportionner les obligations à la taille des entreprises, pour que des règles conçues pour de grandes structures cessent de peser sur les plus petites.

27 PROPOSITIONS

Les vingt-sept propositions exposées dans les chapitres précédents sont ici rassemblées en un coup d'œil. Chaque proposition est rattachée à l'un des six domaines stratégiques identifiés par l'U2P et peut, en l'état, être inscrite à l'agenda législatif du prochain quinquennat. Leur portée dépend aussi d'une réforme des règles de représentativité patronale, pour que le poids des petites entreprises ne soit plus minoré dans le dialogue social.

1

Réserver la majorité des heures d'orientation à une présentation des métiers par ceux qui les exercent au travers de contenus multimédias adaptés

2

Rendre obligatoire l'information sur l'insertion avant toute orientation à destination des jeunes et des actifs

3

Réinvestir le système d'orientation pour le rendre plus efficient

4

Soutenir les reconversions professionnelles

5

Favoriser et outiller l'intégration de l'IA dans les TPE

6

Favoriser les indépendants et les TPE face à l'impôt sur les sociétés

7

Généraliser la simplicité du paiement des cotisations

8

Limiter la durée d'exercice de la micro-entreprise pour certaines professions

9

Créer un fonds d'amorçage pour la reprise d'entreprise et flécher les différents dispositifs d'épargne salariale vers la reprise

10

Renforcer le pacte Dutreil en zone rurale

11

Préparer les salariés à la reprise d'entreprise

12

Rétablir les stages préalables à l'installation

13

Supprimer la CSG sur les revenus d'activité

14

Développer les services extra-salariaux

15

Renforcer la lutte contre la fraude fiscale et sociale

16

Travailler à la réduction du déficit à horizon 2035

17

Repousser l'âge légal de départ à la retraite au-delà de 64 ans

18

Améliorer la prévention de l'usure professionnelle et la reconversion professionnelle

19

Désindexer partiellement les retraites pendant cinq ans

20

Réserver les gains de productivité aux actifs

21

Durcir les conditions de l'assurance-chômage

22

Recentrer la prime d'activité

23

Sécuriser les taux réduits de TVA sur les travaux de rénovation énergétique

24

Accompagner les TPE dans la transition écologique pour faire évoluer les pratiques, renouveler les équipements et véhicules, et garantir les dispositifs d'aide aux particuliers pour la performance énergétique des logements

25

Favoriser et accompagner le réemploi et le recyclage en s'appuyant sur une fiscalité incitative

26

Rendre la commande publique durable réellement accessible aux TPE et à l'économie de proximité

27

Adapter à la réalité des TPE certaines contraintes administratives et réglementaires (REP, décret tertiaire, etc.)

Nos attentes pour 2027

L'U2P défend une idée simple : il n'y a pas de société sans travail, et il n'y a pas de travail sans entreprise. Sans les artisans, les commerçants et les professions libérales, il n'y a ni territoires vivants, ni transmission des savoir-faire, ni promesse d'ascension par le travail.

Les vingt-sept propositions de ce document ne forment pas un catalogue : elles dessinent une cohérence.

Remettre le travail au centre, c'est :

- ◆ former mieux et orienter plus tôt ;
- ◆ cesser de pénaliser fiscalement la production ;
- ◆ pérenniser les entreprises en organisant leur transmission ;
- ◆ faire à nouveau du travail le moyen le plus sûr d'améliorer son niveau de vie ;
- ◆ rétablir l'équité entre les générations et la soutenabilité de notre modèle social ;
- ◆ miser sur les forces vives en matière de transition.

Ces propositions sont précises, chiffrables et applicables. Elles ne demandent ni unanimité ni miracle : elles demandent du courage politique, de la constance, et la confiance accordée aux corps intermédiaires qui connaissent le pays au plus près.

L'U2P, organisation patronale interprofessionnelle représentative, en appelle aux candidats : faites du travail, de l'entreprise et des territoires la boussole de votre quinquennat. Et engagez-vous, devant les Français, à inscrire dès les premiers mois du mandat les réformes structurelles qui rendront notre pays à la hauteur des défis qu'il affronte.

U2P
union —
des entreprises
■ de proximité

U2P
53 rue Ampère, 75017 Paris
01 47 63 31 31
u2p@u2p-france.fr
www.u2p-france.fr

CAPEB
L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

CGAD
Les entreprises alimentaires
de proximité
Membre de l'U2P

cnams
FABRICATION & SERVICES

unapl
UNION NATIONALE
DES PROFESSIONS LIBÉRALES

CNATP
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE
f o g t